



Plan d'études du *certificat de spécialisation en linguistique* (30 crédits)

Responsables

Professeurs Jacques Moeschler, Ur Shlonsky et Eric Wehrli

Conditions d'admission

Peuvent être admis(es) comme candidat(e)s au Certificat de spécialisation en *Linguistique* les personnes qui remplissent les conditions d'immatriculation à l'Université de Genève et qui sont porteuses d'une Licence ou d'une Maîtrise en linguistique ou d'un titre jugé équivalent. Les inscriptions se font pour le semestre d'automne dans les dates prévues par l'Université de Genève.

Présentation

Le certificat de spécialisation en linguistique se déroule sur 1 semestre (2 au maximum), en principe au semestre d'automne.

Il s'adresse (i) à des personnes désirant faire une formation complémentaire en linguistique, (ii) à des personnes engagées ou qui vont s'engager dans une formation doctorale. Dans ce cas, l'étudiant pourra, en cas de réussite et de préavis favorable de son directeur d'étude, être engagé dans le programme doctoral en sciences du langage dans lequel le Département de linguistique est impliqué. Il pourra aussi, s'il est déjà inscrit au doctorat, utiliser cette formation pour la préparation de son mémoire de pré-doctorat. En tout état de cause, l'intégration du certificat de spécialisation dans la formation doctorale ne conduit à aucun allongement des études doctorales : le certificat de spécialisation y est intégré comme une partie introductive devant accélérer la mise à niveau, la formation générale et la spécialisation du doctorant.

La formation est basée sur trois axes : mise à niveau, spécialisation et recherche. La mise à niveau permettra d'acquérir les bases d'une formation de haut niveau dans deux des trois domaines développés au Département de linguistique (syntaxe, pragmatique, linguistique informatique). La spécialisation permet à l'étudiant d'approfondir l'un de ces trois domaines. Enfin, l'axe recherche permettra à l'étudiant d'être confronté aux travaux de conférenciers invités de haut niveau dans le cadre du séminaire de recherche du Département de linguistique.

La structure du certificat de spécialisation se présente de la manière suivante :

1. Module M1 **Méthodes d'analyse** (6 crédits), permettant une mise à niveau dans les disciplines que sont la syntaxe, la pragmatique et la linguistique informatique. Deux séminaires sur trois devront être suivis, qui peuvent prendre la forme de cours en ligne, de séminaires de lectures, etc. Ces séminaires feront l'objet d'une évaluation interne (par exemple sous forme de présentation orale ou d'exercices à rendre).
2. Module M2 **Spécialisation** (12 crédits), composé de 2 séminaires de 2h semestrielles dans l'un des trois domaines (syntaxe, pragmatique, linguistique informatique). Les séminaires suivis donneront lieu chacun à une évaluation (travail écrit).
3. Module M3 **Recherche** (12 crédits), organisé autour du Séminaire de recherche du Département de linguistique (présence obligatoire) et d'un petit mémoire sur un sujet en relation avec la future thèse de doctorat (25 pages). Ce travail permettra à l'étudiant de choisir le directeur de recherche mais aussi à ce dernier de déterminer s'il veut prolonger la direction de recherche dans le cadre d'une thèse de doctorat.

Description des enseignements

Sauf indication contraire, les enseignements sont donnés sur un semestre (automne).

Module M1	Méthodes d'analyse	6 crédits
Conditions	Suivre deux séminaires sur trois de mise à niveau dans les domaines de la syntaxe, la pragmatique et la linguistique informatique	
Évaluation	Présentation orale en séminaire (séminaire de lectures) ou série d'exercices (conditions déterminées par l'enseignant)	
Module M2	Spécialisation	12 crédits
Conditions	Suivre deux séminaires semestriels dans l'un des domaines de la	



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

FACULTÉ DES LETTRES

	syntaxe, la pragmatique ou la linguistique informatique	
Évaluation	Travail écrit (10 pages) dans chacun des séminaires	
Module M3	Recherche	12 crédits
Conditions	Suivre le Séminaire de recherche du Département de linguistique	
Évaluation	Petit mémoire de 25 pages dans le domaine de spécialisation	

Entrée en vigueur : 1er septembre 2007